

La Guerre de libération nationale algérienne à travers deux hebdomadaires catholiques : *Témoignage Chrétien* et *La France Catholique* (1954 - 1958)*

Malika EL-KORSO ^(1,2)

Introduction

La Guerre de libération nationale algérienne a été et reste encore matière de bien des travaux d'historiens, de politologues, de journalistes, etc... Elle a eu pour particularité de porter devant l'opinion publique métropolitaine et internationale les problèmes moraux d'une guerre de décolonisation à un niveau peut-être jamais atteint auparavant.

Le « drame algérien » au miroir de deux hebdomadaires catholiques

a. L'intérêt d'un tel objet pour l'historiographie algérienne

Le thème que nous avons choisi de traiter s'est fixé entre autre but d'apporter quelques éléments de réponse à une question non-envisagée par les historiens algériens : celle de la place, du rôle et de l'impact de la presse catholique en Métropole au lendemain du déclenchement de la Guerre de libération nationale algérienne ¹.

Il peut paraître insolite, voire même inopportun, de traiter dans une université algérienne par une Algérienne, un sujet dont

* Pour saisir le sens et la portée de ce papier, il faut rappeler qu'il a été produit et publié en 1992, c'est-à-dire à un moment où cet objet d'étude paraissait sans intérêt. C'est l'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas publié ma thèse de troisième cycle qui se rapporte au même objet, résumée dans cet article.

(1) Université d'Oran, 31000, Oran, Algérie.

(2) Unité de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

¹ La thèse de troisième cycle que j'ai soutenue en 1985 à l'*École des Hautes Études en Sciences Sociales*, Paris, s'intitulait : *La Guerre d'Algérie à travers cinq journaux catholiques métropolitains 1954-1958*. Le thème que m'avait proposé mon directeur de thèse, le Professeur Charles-Robert Ageron, m'avait laissée perplexe. Je me sentais étrangère au sujet, de par ma nationalité et ma religion. Après une longue phase de questionnements et de tâtonnements et une fois seulement soutenue, j'ai saisi tout l'intérêt qu'il y avait pour nous autres Algériens à connaître le point de vue d'un type spécifique de médias et d'une opinion publique métropolitaine caractéristique vis-à-vis d'une question aussi capitale que le 1^{er} Novembre 1954 et la Guerre de libération nationale.

l'intitulé en lui-même suscite à première vue plus de questionnements qu'il n'apporte de réponses. Insolite, le sujet l'est assurément ! Quel apport, quel intérêt représente pour la recherche historique sur la *Guerre de libération nationale*, une étude sur la presse catholique métropolitaine ? Et si l'intérêt du sujet passait justement par-là ?

Témoignage Chrétien et *La France Catholique* sont des hebdomadaires d'information et d'opinion catholiques publiés en France. En plus de l'intérêt qu'ils accordent aux informations religieuses et aux problèmes sociaux et économiques en France et dans le monde, ils consacrent dans chacune de leur édition de larges développements à la politique intérieure française et internationale et c'est ce qui les différencie de leurs concurrents.

Publiés par des catholiques engagés, ces deux hebdomadaires le sont politiquement, mais dans le strict respect des directives de l'Eglise dont ils se réclament. L'autre caractéristique majeure, c'est qu'aucun d'eux n'a la prétention de parler au nom de l'Eglise. Ils se présentent plutôt comme des « *relais* ». L'enseignement de l'Eglise est répercuté selon la ligne et le tempérament de chaque hebdomadaire et de chaque journaliste.

A la veille de la Guerre de libération nationale, ces deux hebdomadaires représentaient une force assez importante au sein de la presse française. Pour en juger, il n'y a qu'à rappeler qu'en 1954, *Témoignage Chrétien* tirait à 100.000 exemplaires et *La France Catholique* 65 000. Les prises de positions de *T.C.* face « au conflit algérien » que reflétaient son tirage et son audience en France, inquiétaient les politiques français pour qui toute voix discordante à la voix officielle devait être combattue. C'était le cas avec Jacques Soustelle, alors gouverneur général de l'Algérie, fervent adepte de « *l'Algérie française* » qui est allé jusqu'à proclamer en 1955, devant l'Assemblée Nationale française que : « *Témoignage Chrétien* était avec le Monde, France-Observateur et l'Express, un des quatre grands de la contre-propagande française ».

On a beaucoup étudié en France, l'opinion des communistes, celle des socialistes, jamais celle des catholiques, ce qui peut sembler paradoxal dans une nation où les catholiques demeurent nombreux. Depuis 1985, date de ma soutenance, il y a eu d'autres

travaux sur les catholiques. Faute de sondages portant uniquement sur des catholiques, je m'en suis tenue à la presse.

Les questions qui nous ont interpellé, ont porté sur l'intérêt que représentait la question algérienne pour une telle presse, sur le traitement qu'elle a réservé au « *drame algérien* », sur son impact en métropole aussi bien parmi les catholiques, les politiques, qu'à travers toute l'opinion publique française qui ignorait globalement (jusqu'en 1956) que son pays avait engagé une guerre dans ce qui était considéré comme trois départements français. La question centrale, étant donné le matériau historique sur lequel nous avons travaillé, était de savoir comment les catholiques de la métropole ont vécu ce drame ?

b. Presse catholique et opinion publique catholique

De part la diversité de ses tendances et ses titres (*La Croix, La Vie Catholique Illustrée, Le Pèlerin...*), la presse catholique reflétait les états d'âme d'une partie non négligeable de l'opinion publique métropolitaine, secouée puis divisée et enfin déchirée par les « *événements d'Algérie* ».

Chacun des deux hebdomadaires, objet de cette contribution, représentait une tendance spécifique. *Témoignage Chrétien* se voulait « *progressiste* ». Tout à l'opposé, *La France Catholique* représentait la tendance traditionaliste et conservatrice. Une précision s'impose, il ne faut pas assimiler cette presse à une presse religieuse. Se réclamant du catholicisme, elle véhiculait en même temps que la morale religieuse, une morale sociale en conformité avec une croyance éprouvée qui s'articulait autour du Bien, du Mal, du Respect de la personne humaine, de la Justice. Autant de valeurs morales chrétiennes que les affres de la Guerre d'Algérie mettront à rude épreuve. Au drame national, s'ajoutera donc un drame de conscience. Catholiques et Eglise devront prendre position sur de nombreuses et non moins fondamentales questions nées de la Guerre d'Algérie.

La lecture de la presse catholique, toutes tendances confondues, révèle deux choses. Premièrement que la prise de conscience politique, est historiquement antérieure au 1^{er} Novembre 1954. Deuxièmement, qu'au contact de la *Guerre de libération*, cette prise de conscience politique des catholiques se transformera en une crise de conscience de plus en plus grave, de

plus en plus aigüe. Le rappel du contingent en septembre 1955, suivi immédiatement par les *objecteurs de conscience* (1955-1956), amplifié par « *l'affaire des prêtres et chrétiens libéraux* » en Algérie, aggravé par la question de la torture, seront les principaux ingrédients de la crise de conscience des catholiques qui évoluera bien vite en crise morale.

Pour des raisons inhérentes à cette contribution, seuls le 1^{er} Novembre 1954, en tant que point de départ de cette prise de conscience politique catholique, et le problème de la torture dans sa dimension morale à l'origine de la crise de conscience de toute une génération de catholiques, y seront abordés.

Premier thème : le 1^{er} novembre 1954 vu par les deux hebdomadaires catholiques

Notre but n'est pas de procéder à une analyse exhaustive du comportement des deux hebdomadaires. Nous nous attellerons à faire connaître leur position face au déclenchement de la *Guerre de libération nationale algérienne*.

a. Témoignage Chrétien : comprendre et expliquer le 1^{er} Novembre 1954

Le 5 Novembre 1954, en première page, sous le titre « *Toussaint sanglante* », *Témoignage Chrétien* se demande qui sont les responsables de « ces troubles et de ces crimes » ? Sans répondre à cette question de manière précise, l'hebdomadaire se positionne politiquement en affirmant que « l'absence d'un vrai pouvoir national n'arrange pas la situation »². Plus important que la terminologie utilisée pour décrire ce que d'autres appellent « *événements d'Algérie* », *Témoignage Chrétien* place le débat à un niveau historique et politique. Il met le doigt sur ce qui aurait dû exister : un pouvoir où Algériens et Européens de la colonie se seraient retrouvés ensemble pour construire en commun le pays. Le journal laisse sous-entendre que parce que les revendications longtemps soutenues par les formations du Mouvement national algérien n'ont pas été satisfaites, que la crise socio-économique et politique s'étant aggravée, qu'il y a eu le 1^{er} Novembre 1954.

Le ton se précise très tôt, dès les numéros des 12 et 17 novembre 1954 qui consacrent une double page au « *problème algérien* ». Le

² *Témoignage Chrétien*, 5 novembre 1954, n° 539.

Professeur Charles-André Julien, signe la première page et Robert Barrat³ la seconde. On peut déjà voir, se dessiner à travers ces écrits, l'orientation de *Témoignage Chrétien* qui se précisera et s'affinera avec le temps. Pour le directeur de cet hebdomadaire, Georges Montaron⁴, les causes de « l'insurrection » sont dues au malaise politique d'une part et au malaise socio-économique d'autre part. A noter que chez lui les causes politiques précèdent les causes socio-économiques.

b. Les causes politiques

Le 12 novembre 1954, l'hebdomadaire donne la parole à Charles André Julien pour qui : « cette brusque flambée du terrorisme est le prix de fautes accumulées qu'il faut avoir le courage de dénoncer »⁵.

Quelles sont ces « fautes » ? D'emblée sont ciblées la politique du gouvernement français, son incapacité à faire appliquer les réformes promulguées (*loi de 1919, le projet Blum-Viollette de 1936, l'ordonnance du 9 mars 1944* etc.), l'institutionnalisation de la fraude électorale « considérée comme légitime pour défendre la souveraineté française »⁶, la perte d'autorité du pouvoir central sur la colonie, l'arrogance chaque fois plus grande des représentants de la grosse colonisation aussi bien envers Paris qu'envers l'élite politique algérienne, sans parler des souffrances qu'endurait par leur faute le reste de la population algérienne.

Ainsi, conclut l'historien : « 1954 est l'aboutissement d'un désespoir longtemps contenu »⁷.

Dans les semaines qui suivirent, *Témoignage Chrétien* reprend à son compte certaines causes énoncées par Charles André Julien, telles que la non-application du statut de 1947 et le truquage

³ Robert Barrat, ancien secrétaire général du *Centre catholique des intellectuels français*, familier du Maghreb, journaliste catholique à *Témoignage Chrétien* et à *France Observateur*, il était en relation avec beaucoup de responsables nationalistes d'Afrique du Nord. Il entre en contact dès 1955 avec Abane Ramdane et Omar Ouamrane. « *Un journaliste français chez les hors-la-lois algériens* » tel est le reportage qu'il va publier dans *France-Observateur* le 15 septembre 1955. Ce qui lui vaudra une inculpation. Dans un autre article publié dans *l'Express* il demande dès 1955 la décolonisation de l'Algérie.

⁴ Montaron Georges directeur de *Témoignage Chrétien*.

⁵ *Témoignage Chrétien*, 12 novembre 1954, n° 540.

⁶ Jullien, C.-A. (1972), *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes et souveraineté française*, Paris, Julliard.

⁷ *Témoignage Chrétien*, 12 novembre 1954, *op.cit.*

électoral. Ce thème constituera un point nodal dans l'approche de l'hebdomadaire. On peut lire sous la plume de Robert Barrat que :

« L'application du Statut a constitué une immense duperie pour les Musulmans, la religion est demeurée entre les mains de l'Administration, et la langue du pays est considérée comme langue étrangère »⁸.

Quant au truquage électoral, il est pratiqué au su et au vu de tout le monde : « il y a peu de pays au monde où le truquage électoral se passe de façon aussi éhontée » note *Témoignage Chrétien*⁹ pour qui c'est l'Administration qui dans la plupart des cas, confectionne les listes des candidats, sabote les campagnes électorales et « pour justifier tout ceci, elle allègue le manque de maturité du peuple algérien »¹⁰. Argument que réfute le journal. Il en veut pour preuve que dès 1955, son correspondant en Algérie Robert Barrat, a rencontré des intellectuels et des chefs de l'Armée de Libération nationale algérienne, tous aptes à prendre en main les destinées de leur pays.

c. Les causes socio-économiques

L'hebdomadaire brosse un tableau très sombre de la situation économique et sociale en Algérie. Cette deuxième cause explique la « *rébellion* ». R. Barrat constate que l'Algérie n'est un pays riche que pour une minorité d'Européens, 75 à 80 % alors que les familles algériennes sont dans l'indigence, avec « plus du quart de la population algérienne [qui] vit dans un état de sous-alimentation ». L'économie algérienne est de type colonial avec cette spécificité qu'elle est complémentaire de l'économie métropolitaine... L'Algérie n'a aucune industrie lourde, très peu d'industries de transformation, car le capitalisme français n'a rien fait pour développer l'industrie qui lui enlèverait une partie de ses marchés¹¹.

Sans chercher à justifier la « *Toussaint sanglante* », *Témoignage Chrétien* avance toute une série de causes qui la rendent logique, voire inéluctable même si le caractère violent en est sévèrement condamné. Pour cet hebdomadaire le mécanisme

⁸ *Idem.*

⁹ *Témoignage Chrétien*, 17 décembre 1954, n° 545.

¹⁰ *Idem.*

¹¹ *Idem.*

conjugué de la répression et le refus du dialogue, ont reporté jour après jour les questions de fond. Julien parlait « d'occasions perdues » car, écrit-il « jamais pays n'a offert de solutions plus faciles que l'Algérie, et jamais l'Administration ne s'est montrée plus incapable de les rechercher et de les appliquer ». Les « occasions perdues » datent de 1865 (la *naturalisation*)¹² en passant par l'échec du *projet Blum Violette* (1936), le *Statut de 1947* jusqu'à la venue au pouvoir du gouvernement Mendès-France considéré comme libéral et qui avait soulevé une vague d'espoir, vite suivi du sentiment qu'une fois de plus, rien n'aboutirait. « Ce serait pratiquer la politique de l'autruche, écrit Robert Barrat, que de nier que le fond du drame algérien est un problème politique. Neuf millions d'Algériens musulmans souffrent d'être des citoyens mineurs dominés par un million et demi d'Européens d'origines diverses. Ils réclament le droit de vivre librement »¹³.

Ce point de vue diffère totalement de celui adopté par *la France Catholique*.

La France Catholique : informer et condamner le 1^{er} Novembre 1954.

a. La main de l'armée secrète du P.P.A.

Sous la plume de son rédacteur en chef, Jean de Fabrègues, le très austère hebdomadaire *La France Catholique* commente ainsi l'événement : « Lundi, le 1^{er} Novembre 1954, l'action terroriste s'est brusquement déclenchée en Algérie. C'est la main de l'armée secrète du P.P.A. commise au moyen de bombes ou d'engins incendiaires, ils visaient notamment les postes de police »¹⁴.

La France Catholique attribue ainsi, la responsabilité au *PPA-MTLD*. Il est intéressant de noter que c'est le seul journal catholique qui met en cause ce parti politique. Les articles des semaines suivantes réduisent les causes de « *l'insurrection* » du 1^{er} Novembre à des causes socio-économiques et font l'impasse sur ses fondements politiques.

¹² *Témoignage Chrétien*, 12 novembre 1954, n° 540.

¹³ *Ibid.*, 17 décembre 1954, n° 545.

¹⁴ *La France Catholique*, 4 novembre 1954, n° 414.

b. La « faim », un mobile récurrent

Pour cet hebdomadaire « Il aurait fallu dire ou savoir que la famine régnait dans l'Aurès et que les récoltes depuis plusieurs années y étaient inexistantes et que dès lors, toute action insurrectionnelle y trouverait un climat favorable »¹⁵.

Le journal insiste sur le problème de démographie galopante et conclut que le premier mal de l'Algérie serait d'abord la faim, la sous-consommation et le chômage. *La France Catholique* consacre trois numéros aux problèmes socio-économiques qui seraient, selon elle, la cause fondamentale du 1^{er} Novembre 1954. « En Algérie où la démographie gagne toujours l'économie de vitesse, nous avons vingt ans de retard »¹⁶ avant de tenter une explication à mi-chemin entre le constat et l'excuse : « Les atouts industriels de l'Algérie sont minces, très minces »¹⁷ et *La France Catholique* conclut tout bonnement que : « Le premier problème en Algérie, [c'est] la faim »¹⁸. Toute la question se réduit, donc, à des réformes qui n'ont pas eu lieu et qui doivent être prises.

c. En faveur du plan Soustelle

Sous la plume de son directeur, Jean Le Cour Grand-maison, *La France Catholique* est d'accord pour l'adoption de réformes sociales liées au développement des ressources économiques au profit des Algériens. Elle applaudira le plan Soustelle, mais semble craindre la question politique qui : « conduirait au relâchement des liens politiques avec la Métropole, seule capable de l'effort nécessaire »¹⁹.

L'hebdomadaire ne souffle mot sur la situation politique des colonisés, à peine fait-il allusion à la non-application du *Statut de 1947* et aux truquages électoraux qui suivirent. Si *La France Catholique* souhaite des réformes socio-économiques et va jusqu'à proposer un programme d'expansion agricole et industrielle « c'est pour mieux raffermir l'ordre français en Algérie »²⁰.

¹⁵ *La France Catholique*, 27 mai 1955, n° 443.

¹⁶ *Ibid.*, 25 février 1955, n° 430.

¹⁷ *Ibid.*, 4 mars 1955, n° 431.

¹⁸ *Ibid.*, 14 octobre 1955, n° 452.

¹⁹ *Ibid.*, 3 décembre 1954, n° 418.

²⁰ *Idem.*

Analyse et commentaire du premier thème

Durant les semaines qui suivirent *l'Insurrection*, les deux hebdomadaires essayèrent de découvrir ce qui se cachait derrière cette explosion et d'informer leurs lecteurs avant d'esquisser des propositions de solutions. Tout cela en fonction de la sensibilité politique de chaque hebdomadaire.

Ainsi, sans passer vraiment inaperçue aux yeux des Français métropolitains, le déclenchement de la *Guerre de libération nationale algérienne*, n'en continua pas moins à les laisser dans l'indifférence. Une indifférence orchestrée et soutenue tant par les communiqués officiels triomphants, que par la grande presse qui, au lendemain de « *l'insurrection* » rapportait les faits tels qu'ils ont été décrits par le gouverneur général Léonard : « un certain nombre d'attentats ont eu lieu cette nuit en plusieurs points de l'Algérie. Ils sont le fait d'individus ou de petits groupes isolés. Des mesures immédiates ont été prises par le gouverneur général de l'Algérie et le Ministre de l'Intérieur a mis à sa disposition des forces de police supplémentaire. Le calme le plus complet règne au niveau des populations »²¹.

Rappelons que *Témoignage Chrétien* était lu par des catholiques engagés, un public jeune et populaire où les intellectuels occupaient une place importante²². Né dans la clandestinité en 1941, issu de la *Résistance*, il demeure fidèle à sa ligne de conduite : condamnation du nazisme, du racisme, du colonialisme et de l'oppression. Sa devise était et reste « Vérité, Justice quoi qu'il en coûte ».

À l'opposé, *La France Catholique* était un journal conservateur favorable au statu quo politique de l'Algérie. Prétendant juger les événements à la lumière de la doctrine chrétienne, elle estime inutile et même néfaste d'octroyer l'indépendance aux pays colonisés. Deux éditoriaux signés Jean Le Cour Grand-maison expliquaient aux lecteurs que « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas un droit absolu »²³. On ne peut l'accorder que si ces peuples le réclament, or « le cas de l'Algérie pose un problème particulier. Le peuple marocain et le peuple tunisien

²¹ Alleg, H. (1981), *La Guerre d'Algérie*, t.1, Paris, éd. Temps Actuels, p. 432.

²² Pour plus de précisions sur les monographies des deux hebdomadaires, voir notre thèse, t. I.

²³ *La France Catholique*, 22 juin 1956, n° 495.

sont des réalités, mais il n'y a jamais eu de peuple algérien »²⁴ commente *La France Catholique*.

Alors que ce journal mettait l'accent sur les causes économiques, *Témoignage Chrétien* écrivait : « Le changement c'est l'indépendance, la nation algérienne, n'importe quoi, pourvu qu'apparaissent enfin un état de choses où par étapes, les Musulmans pourront prendre leur place et toute la leur et ou les Européens garderont leur place mais rien que la leur »²⁵.

Ce qui ressort des faits rapportés, des commentaires et des analyses, c'est une sous-appréciation générale des « événements de la Toussaint ». De la *Proclamation du 1^{er} Novembre 1954* qui aurait pu éclairer le lectorat catholique sur les causes réelles et profondes de la Révolution en cours en Algérie, il n'en n'est point question, ni dans *Témoignage Chrétien*, ni encore moins dans *La France Catholique*. Même l'analyse des causes restait superficielle. Elle portait sur l'histoire immédiate, jamais au-delà de 1947. Or, l'année 1945 était très présente dans la mémoire du peuple algérien, elle constituait sa référence privilégiée dans l'énoncé des motifs du 1^{er} Novembre 54. Elle en était le détonateur.

L'autre aspect du problème, c'est l'abstraction faite par *La France Catholique* de tout l'arsenal des lois répressives : ordonnance du 22 juillet 1834 portant annexion française de l'Algérie, confiscation des biens beylik ; les sénatus-consulte de 1863 et 1865, la généralisation de la politique du séquestre après 1871, la loi du 22 mars 1882 portant suppression de toutes les juridictions kabyles et création des tribunaux français, la loi Warnier du 26 juillet 1873, la suppression du Conseil supérieur musulman, le code de l'indigénat de 1881..., l'interdiction de toute activité culturelle, politique et religieuse, la paupérisation, l'analphabétisme ravageur des Algériens en proie à la famine et aux maladies endémiques etc. Rien de tout cela n'est pris en compte par *La France Catholique* pour éclairer ses lecteurs. « Le 1^{er} Novembre 54, écrira El Moudjahid, n'a pas jailli ex-nihilo, il a été enfanté par la longue gestation du nationalisme algérien. La Révolution du 1^{er} Novembre 1954 est l'aboutissement de la

²⁴ *La France Catholique*, 8 avril 1956, n° 488.

²⁵ *Témoignage Chrétien*, 10 juin 1955, n° 570.

résistance séculaire que le peuple algérien a opposé à la domination française »²⁶.

Témoignage Chrétien avait compris qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre, « reconnaître au peuple algérien le droit de disposer de lui-même » et d'ajouter que « 125 années de colonisation par la France ont montré que l'Algérie est Inassimilable »²⁷. *Témoignage Chrétien* a saisi le fond du problème. Il était très en avance sur ses confrères (*La Croix, La Vie Catholique Illustrée, Le Pèlerin, etc...*). Dans le contexte de l'époque, ses prises de position, au sein de la presse métropolitaine de manière générale et de la presse catholique en particulier, étaient avant-gardistes²⁸.

Deuxième thème : la torture, la question qui divise

a. Un drame de conscience

Plus que tout autre thème durant les sept années de guerre, c'est bien la torture qui a provoqué le déclic et suscité le débat le plus passionné. Le plus douloureux. Parmi tous les faits liés à la guerre, la torture a de loin constitué un problème majeur pour l'opinion française en général. Les chrétiens, plus que les politiques les plus engagés, l'ont vécu comme un véritable drame de conscience.

Pendant longtemps les mass médias n'ont pas eu le courage d'employer le mot torture, tant il les renvoyait à leur propre histoire sous l'occupation allemande. Dès les premières semaines de la guerre, la question des exactions et de la torture était posée au grand jour devant le *Parlement Français* (février 1955, à l'*Assemblée Algérienne*, par une certaine presse dite de gauche (*France-Observateur, L'Express, L'Humanité*) ainsi que dans une déclaration de l'archevêque d'Alger, Mgr Duval²⁹.

²⁶ *El Moudjahid*, 13 juin 1958, n° 25.

²⁷ *Témoignage Chrétien*, 10 juin 1955, n° 570.

²⁸ *La Quinzaine* : « l'organe des Chrétiens progressistes » était encore plus à gauche que *Témoignages Chrétien* « *Verbe* » était encore plus conservateur que la *France Catholique*, en fait c'était le journal des catholiques intégristes.

²⁹La déclaration de Mgr. Duval, datée du 17 janvier 1955, porte sur « L'action de la police en Algérie », même s'il n'emploie pas expressément le mot « torture », il rappelle que : « la lutte contre la criminalité est un service éminent rendu à la société, mais dans l'exercice de cette haute fonction, la puissance publique doit observer les principes de la morale et en particulier le respect de la personne humaine ». *Documentation Catholique* du 22 mai 1955, p. 937.

Bien avant la médiatisation de cette question à travers *Le dossier Jean Muller* en 1957³⁰, le reportage de Jacques Duquesne publié par *La Croix*³¹ en 1958, ou encore *Le Rapport de la Commission de Sauvegarde des Droits et Libertés Individuelles* en 1957. La presse sus citée avait déjà dénoncé certains actes de la troupe en Algérie, de la police en Métropole ou du Gouvernement sur le plan juridique.

Le problème de la torture provoque un mouvement d'une ampleur considérable. Modeste certes entre 1955-56, il occupera l'espace public français à partir d'avril 1957 avec la publication simultanée d'un certain nombre de documents : la prise de position des autorités religieuses, la protestation de quelques personnalités isolées, journalistes, écrivains, juristes ou militaires à l'origine d'une campagne spontanée de protestations. La torture devient une question d'actualité.

L'historique de cette campagne ne peut être ici qu'esquissée³². Les premiers témoignages sont ceux des rappelés³³. *Les rappelés témoignent*, est le titre d'un ouvrage préfacé collectivement par Jean-Marie Domenach, Henri Marrou, Robert Barrat, René Capitant et René Remond, le père Boudouresque et bien d'autres, dont les prêtres de la *Mission de France*. La revue *Esprit* fait paraître dans le même temps, en avril 1957, le témoignage de Robert Bonnaud, *La paix des Némentchas*. *Les Temps Modernes* publiaient pour leur part, des témoignages effrayants sur la torture. Fin mars 1957, c'est le Général de La Bollardière, commandant de l'Atlas blidéen, gaulliste de première heure et catholique convaincu, qui demande à être relevé de ses fonctions, car il estime que les directives du général Massu « sont en opposition absolue avec le respect de l'homme »³⁴.

À tous ces faits, qui ne sont que des points de repère, s'ajoutent la publication le 12 février 1958 et sa saisie le 27 mars 1958 du livre d'Henri Alleg *La question* suivie deux années plus tard de la création

³⁰ Le Dossier Jean Muller paru en février 1957, dans *les Cahiers de Témoignage Chrétien*, n° 38.

³¹ *La Croix* : « Souffrances et espoirs de l'Algérie » du 8 au 16 janvier 1958.

³² Les livres de Pierre Vidal-Naquet : « *La torture dans la république* » et *La raison d'Etat* donnent à ce sujet des informations très précises.

³³ *Les rappelés témoignent*. Comité de Résistance Spirituelle, Clichy, 1957.

³⁴ Général de Bollardière (1972), *Bataille d'Alger ; bataille de l'homme*, Paris, Descellée de Brouwer, p. 93.

du *Comité Boupacha* autour de Simone de Beauvoir et de Gisèle Halimi en 1960.

À partir de septembre 1957, la torture est pratiquée sur le sol métropolitain par la D.S.T., rue Vauban³⁵. Dans la « *Gangrène* », des étudiants algériens arrêtés en décembre 1958 à Paris, racontaient tous les sévices qu'ils ont subis³⁶.

Comment a réagi le milieu catholique ? Quelle fut l'attitude de la presse catholique ? Quels furent les journaux qui dévoilèrent les premiers la torture ? Quel a été leur combat ? Au nom de quels principes moraux, religieux et humanitaires ? Par-dessus tout cela, peut-on parler d'une attitude spécifique due justement à leur catholicité ?

L'opinion catholique n'a été ni la première à dénoncer la torture, ni la plus virulente. On se serait attendu à la voir à l'avant-garde de ce combat, car qui mieux qu'elle se devait et était chargé de le faire. Au nom de l'*Évangile*, au nom de la foi chrétienne, au nom du respect de l'espèce humaine. Par esprit humanitaire. Nous n'oublions pas qu'il y a eu des voix comme Robert Barrat, André Mandouze, François Mauriac, *Les Prêtres de la Mission de France* et bien d'autres qui se sont exprimées à travers *Esprit et Témoignage Chrétien*. Mais que représentaient-elles, une poignée dans la masse des catholiques !

b. Témoignage Chrétien : dénonciation et condamnation

* « *La Gestapo française* »

Dès le 12 décembre 1954 Robert Barrat, parle « *d'opérations de ratissages, d'exécutions sommaires* ». Quelques mois plus tard, il dénonçait déjà : « l'ouverture des centres d'hébergement qui ne sont ni plus, ni moins que des camps de concentration »³⁷. Il affirme que la terreur policière s'est à nouveau abattue sur l'Algérie. Cette terreur est le fait d'hommes que Robert Barrat appelle « *La Gestapo française* »³⁸. Ce à quoi, Mr. de Fabrègues lui répondra dans la *France Catholique* : « Il n'est pas juste, il est même probablement inacceptable d'évoquer à propos d'actes français en Algérie, le précédent des camps allemands contre la résistance ou contre les

³⁵ *Témoignage Chrétien*, 14 août 1959, n° 788.

³⁶ *Idem*.

³⁷ *Témoignage Chrétien*, 1^{er} juillet 1955, n° 573.

³⁸ *Ibid.*, 30 décembre 1955, n° 593.

Juifs... c'est inadmissible, il est intolérable qu'une assimilation puisse être même SUGGEREE »³⁹.

Dès 1955, les lecteurs de *Témoignage Chrétien* sont informés de certains moyens employés en Algérie contre ceux qui ont pris les armes. Mais c'est l'année 1957, qui sera décisive dans la dénonciation de la torture. L'hebdomadaire de Georges Montaron mettra toute son énergie et son acharnement à combattre des méthodes qu'il qualifie « *dignes de la barbarie nazie* ». La torture s'impose comme une réalité incontournable pour l'opinion publique métropolitaine en générale et catholique tout particulièrement.

Parmi tous les faits rapportés par *Témoignage Chrétien*, les deux dossiers qui eurent le plus d'impact et qui seront repris par l'ensemble de la presse métropolitaine, furent tour à tour le plus explosif d'entre tous *Le dossier Jean Muller* paru en février 1957 dans les *Cahiers de Témoignage Chrétien* n° 38 et : « Un prêtre justifie la torture » (Juin 1957).

** Un témoignage posthume : entre hésitation et devoir*

Bien qu'ayant reçu beaucoup de lettres, de témoignages de rappelés, d'officiers, de séminaristes, de catholiques ou non catholiques, le dossier Jean Muller est, pour l'hebdomadaire, le témoignage le plus bouleversant qui lui soit parvenu sur la Guerre d'Algérie : « Il n'est en aucune façon, précise *Témoignage Chrétien* une prise de position politique, mais tout simplement la démarche intérieure d'un homme jeté dans l'univers de la violence ».

Le 15 février 1957, l'hebdomadaire catholique crée l'événement en publiant les lettres posthumes de Jean Muller avec en titre, à la une, en gros caractères : « *Témoignage Chrétien ouvre le dossier Jean Muller* ». En avant-propos, Georges Montaron expliquait pourquoi son journal s'était résolu à publier ce dossier explosif :

« Les mois passent, les faits s'accroissent, les témoignages se multiplient : tous concourent à affirmer l'extrême violence de ce que l'on appelle la Guerre d'Algérie. Par respect pour l'honneur de notre pays, nous continuons à nous taire, prenant en face de nous-mêmes la responsabilité de ce silence [...]. On nous accusera une fois de plus de nous désolidariser du drame national, pas plus qu'hier cette accusation n'a de fondement. Devant les faits d'une

³⁹ *La France Catholique*, 22 mars 1957, n° 538. « SUGGEREE » est en majuscules dans le texte.

telle gravité, dire la vérité, c'est rester fidèle à l'honneur de son pays⁴⁰. Si nous avons refusé de publier le témoignage de notre ami, nous aurions tout simplement failli à notre devoir. Nous sommes donc prêts à assumer les conséquences ».

Les lettres de Jean Muller seront publiées dans les *Cahiers du Témoignage Chrétien* n° XXXVIII intitulé : « De la pacification à la répression : le dossier Jean Muller ».

À vrai dire l'équipe du journal avait hésité à publier ces lettres. Georges Suffert, l'un des rédacteurs de *Témoignage Chrétien*, explique qu'un jour Paul Rendu, responsable de la branche *Route-scout* vient le trouver à *Témoignage Chrétien* et dépose sur son bureau le dossier complet des lettres de Jean Muller. Paul Rendu estime qu'elles doivent être rendues publiques afin que l'opinion française soit mise au courant de ce qui se passe en Algérie. « Le Comité de direction du journal hésitera plusieurs semaines ; personne jusqu'alors n'a officiellement parlé de tortures ; les mots de « corvée de bois », de « baignoire », de « magnéto », font leur apparition dans notre univers mental ». Finalement, pour ne pas livrer d'un seul coup de tels faits à un grand public, le journal décide de ne publier que des extraits de lettres et de livrer le dossier complet dans un document à part, à tirage restreint. *Le Cahier* provoque un véritable séisme médiatique et au lieu d'un tirage restreint, il connaîtra une très large diffusion :

« Quatre fois, nous ferons réimprimer le document Jean Muller, parce que jamais nous n'en aurons assez pour satisfaire aux demandes [...]. Dans les années qui suivirent, d'autres documents bien plus atroces devaient voir le jour. Muller n'avait pas vu le quart de la vérité ; mais ce témoignage d'un chef scout moralement incontestable constituait la première révélation ».

Face au scandale qu'une telle publication allait provoquer, G. Montaron, s'attendait en toute logique à la saisie de *Témoignage Chrétien* d'autant que *L'Humanité*, qui en a publié quelques « bonnes feuilles » le sera. Son étonnement était tel que lors du témoignage qu'il m'accorda en 1986, il me redit sa surprise et sa joie de voir la brochure circuler sous le manteau, avec des ventes à succès à la sortie des facultés et des églises.

⁴⁰ *Témoignage Chrétien*, 15 février 1957, n° 618.

Qui est Jean Muller ?

Né à Metz en 1931, dans une famille de la petite bourgeoisie catholique, il entre dans le scoutisme à l'âge de 13 ans. Après des études moyennes, il effectue son service militaire entre 1951-1952 puis sera représentant de commerce jusqu'en octobre 1955, date à laquelle il est recruté en tant que permanent au sein de l'équipe nationale *Route des Scouts de France*. Ceux qui l'ont connu le décrivent comme un homme sportif, courageux, sensible et chaleureux.

En avril 1956, le gouvernement Guy Mollet rappelle plus de deux cents jeunes ayant déjà effectué leur service militaire, parmi eux Jean Muller. Le jeune homme hésite à partir pour l'Algérie. Il envisage même l'insoumission. A la suite d'une discussion avec le commissaire national *Route-Scoute*, Paul Rendu, il décide de rejoindre son lieu d'affectation en Algérie.

J. Muller était parmi les premiers *Routiers* de Metz à partir pour *le bled*. Il est affecté le 14 juin 1956 avec le grade de sergent, au 146^e. *Régiment d'Infanterie*. Est-il parti pour faire la guerre ? Non. Nous apprendrons que son objectif était de témoigner mais aussi pour servir et venir en aide aux autres jeunes appelés et rappelés. En sa qualité de permanent du *Service des soldats*, structure commune créée par l'*Association Catholique de la Jeunesse de France* et les *Scouts de France*, destinée à fournir une aide spirituelle et matérielle aux soldats, il se sentira investi d'une mission qui relève tout à la fois de sa foi chrétienne et de son humanisme. Mis en face de la réalité du terrain, il sera en proie à une profonde crise intérieure qui se manifeste par une inquiétude chaque jour plus grande, chaque jour plus dramatique. Comment va-t-il l'extérioriser ? Au lieu d'opérer par voie de presse, il choisit de s'exprimer à travers des lettres qu'il adresse à ses amis de *La Route* et principalement à son frère.

Ces lettres prennent la forme d'un rituel, d'un véritable sacerdoce. Elles sont de plus en plus longues, de plus en plus rapprochées dans le temps. Il écrivait jusqu'à deux et même trois lettres par jour. Ce qui en dit long sur son angoisse, sur les enjeux éthiques, spirituels et idéologiques de sa présence algérienne. Combien en a-t-il écrit, quels étaient les différents destinataires, quels thèmes a-t-il abordés ? Lettres épanchement, lettres témoignage, lettres de dénonciation ou lettres morales

et philosophiques ? Se présentaient-elles sous la forme d'un cahier journal où il se raconte et raconte son vécu ainsi que celui de sa compagnie au jour le jour ? Quelle est la part du vécu, du descriptif, de l'analyse ou tout simplement de la réflexion ? L'auteur voulait-il ouvrir un front contre la guerre, contre les exactions, contre les injustices ou cherchait-il, comme ce fut le cas pour de nombreux militaires, simplement pour alléger sa conscience chrétienne et préserver sa foi confrontée à des réalités insoupçonnables de l'autre côté de la Méditerranée ? A ce stade, on ne rédige pas des lettres à un rythme effréné par oisiveté comme ce fut le cas de la plupart des jeunes rappelés en mal de solitude. Ecrire devient un acte réfléchi, un engagement, peu importe le support. J. Muller ne s'est pas contenté de la parole silencieuse portée par des lettres, qui tout compte fait, auraient pu rester confidentielles. Il a témoigné sous les drapeaux et clamé son indignation et sa révolte de l'injustice.

Le Dossier Jean Muller

À la suite de sa mort, intervenue au cours d'une embuscade le 27 octobre 1956 à Tablat dans les environs d'Alger, le frère de J. Muller, ses proches et amis rassembleront ses correspondances qui donneront naissance au *Dossier Jean Muller* publié par *Témoignage Chrétien*. Ces lettres sont plus qu'un simple récit sur la torture. Le lecteur est introduit à son insu dans le monde terrible des interrogatoires sans fin, des sévices en tous genres avec un descriptif méthodique des lieux de torture, des moyens et méthodes sordides auxquelles l'armée française avait recours pour « pacifier » l'Algérie.

« Nous sommes loin de la pacification pour laquelle nous avons été rappelés ; nous sommes désespérés de voir jusqu'à quel point peut s'abaisser la nature humaine et de voir des Français employer des procédés qui relèvent de la barbarie nazie »⁴¹, écrivait J. Muller dans l'une de ses lettres à un ami, publiées dans les *Cahiers de Témoignage Chrétien*.

Comment résister à la tentation de ne pas faire état de ce long et poignant témoignage. Plus que l'impuissance, c'est le désarroi et la crainte d'être pris dans l'engrenage.

⁴¹ « Cahiers Jean Muller, de la pacification à la répression », *Cahiers de Témoignage Chrétien*, p. 10.

« ...Il faut que je vous parle longuement des tortures. Quatre sous-officiers et dix officiers avec une section de rappelés s'en chargent ; motif, c'est le seul moyen d'obtenir des renseignements. Au camp de Tablat, il y a en moyenne cent cinquante suspects internés que l'on questionne : courant de magnéto aux parties et aux oreilles, station au soleil dans une cage grillagée, station nue, à cheval sur un bâton pieds et mains liées, coups de nerfs de bœuf, « coup » de la porte : on pince la main et on appui . Un suspect qui devait être emmené à Alger est resté à Tablat toute une nuit. Les pieds liés à un arbre et le dos reposant sur des rouleaux de barbelés ; comme boisson, on lui a donné de l'eau où on avait trempé du linge sale. D'autre part, deux de mes meilleurs amis restés à Sérinet ont vu le colonel et deux commandants du 14^e R.C.P. qui questionnaient, assistés de deux paras, les arabes qu'on leur amenait et qui étaient classés « suspects ». Courant de magnéto sur un homme que l'on arrose pour que « cela prenne », coups de bâton de 20 cm de diamètre sur tout le corps, couteau que l'on enfonce petit à petit dans la chair, un prisonnier ensanglanté est resté étendu nu un jour et une nuit sur la terre, un suspect balancé dans le vide depuis un hélicoptère (200 m. de haut). Tous les " suspects " torturés ont été emmenés par les paras qui les ont liquidés ».

J. Muller, que l'on sent révolté, malgré son style mesuré, éprouve une grande crainte qui a pour nom, engrenage : les exécutions sommaires camouflées en « *tentatives d'évasion* », communément appelées « *corvée de bois* », sont un autre objet des correspondances de J. Muller. A un ami il raconte que « les exécutions sommaires sont nombreuses ». A un autre, il décrit avec beaucoup de détails comment les autorités militaires procédaient.

« Le 29 août [1956] la troisième compagnie partait en corvée de bois avec vingt suspects et les abattait au col du Bekkar, lieu de l'embuscade qui avait coûté treize morts au deuxième bataillon du 11^e. Régiment d'Infanterie. Ils étaient achevés de balles dans la tête et laissés sur place sans sépulture. On a alerté la gendarmerie pour constater le décès de vingt « fuyards » qui avaient été abattus. Le commandant dit en conclusion : « Voilà, vos camarades du 117^e R.I. sont vengés. Ce sont ces arabes qui ont tué vos camarades. D'ailleurs, si ce n'est pas eux, ceux-là ont payé pour les autres ».

J. Muller conclut sa lettre en écrivant qu'il a pris le parti des plus déshérités des fils de Dieu, d'autant que sa religion lui a

appris à ne pas faire de différence entre les hommes. Il pria beaucoup pour « qu'enfin la paix, la justice et l'amour aient droit de cité sur cette terre ensanglantée d'Algérie ».

Impact et conséquences du Dossier Jean Muller

Le témoignage de J. Muller est l'exemple type de ces militants isolés que leur conscience politique ou religieuse pousse à réagir. Le témoignage, une fois le service accompli, compensait le faible impact sur le terrain, c'est à dire au sein même de l'armée. Cela se comprend aisément du moment que les « *perturbateurs* » étaient muselés, isolés puis mutés dans des zones à risques. C'était le cas de J. Muller muté au douar Mihoub, en pleine montagne. Qui pouvait mettre en doute le témoignage de ce jeune scout catholique, apolitique, qui racontait au jour le jour la « *pacification* » et ses horreurs ? Sa formation, son statut, sa présence quotidienne sur le terrain des opérations, étaient sa crédibilité. La publication à titre posthume de ses lettres, n'était en rien comparable aux écrits ou reportages journalistiques. En publiant les lettres de J. Muller, l'équipe de *Témoignage Chrétien* était consciente qu'elle allait provoquer un séisme médiatique et politique à la fois.

Pour mesurer le retentissement du dossier J. Muller, il suffit de citer un chiffre : 34 000 exemplaires furent tirés sur les rotatives de *Témoignage Chrétien* qui réalisera sa meilleure opération médiatique durant toute la Guerre d'Algérie. *Le Monde* s'empare du dossier le 23 février 1957, puis c'est *L'Humanité* qui reproduit des extraits le 26 février dans un article au titre détonant : « *La pacification, vue du côté de la mitrailleuse* ». Le journal est immédiatement saisi et accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Le P.C.F. contre-attaque en reproduisant dans l'hebdomadaire *L'Humanité-Dimanche* du 2 mars la page saisie dans le quotidien, mais comme il fallait s'y attendre il sera saisi à son tour. Ces saisies successives et la teneur du dossier J. Muller ne font qu'alimenter une campagne médiatique qui va durer longtemps. L'hebdomadaire *France-Observateur* titre le 28 février : « *Le dossier Jean Muller est ouvert* ». Ce journal affirme que « *ces lettres constituent le plus bouleversant « dossier » qui ait été présenté sur la répression en Afrique du Nord* ». Il est significatif de relever que *Témoignage Chrétien* ne fut pas saisi. Comment expliquer cette largesse des autorités françaises envers un journal qui a mis sur la

place de France et d'ailleurs, un dossier aussi explosif ? En fait la machine juridique, lourde à se mouvoir, avait été convoquée par Bourguès-Maunory. Le juge d'instruction, Monzein, inculpe le 28 mars G. Montaron, en sa qualité de directeur de l'hebdomadaire, pour diffamation envers l'armée en vertu de l'article 30 de la loi du 29 juillet 1881. Au terme de cette loi, l'inculpé peut être puni d'un « *emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 20 000 à 20 000 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement* ». Coup de théâtre, l'instruction révélera que le directeur n'avait pas été inculqué pour la publication du dossier J. Muller, mais pour une tout autre affaire qui remonte au mois de novembre 1956. L'effet escompté par la partie plaignante ne sera que de courte durée. L'inculpé réagira aussitôt en dévoilant dans son hebdomadaire les dessous de l'accusation. « Je croyais que cette inculpation visait la publication dans notre journal du Dossier Jean Muller. En fait, le ministre de la Défense nationale me poursuit pour un fait du même ordre que ceux qui sont contenus dans notre document mais publié en novembre 1956 par Témoignage Chrétien, dans notre courrier des lecteurs ». G. Montaron ne dénoncera pas seulement cette diversion en assumant la publication par son journal du dossier J. Muller mais il promet d'aller plus loin.

Comme il fallait s'y attendre, la presse catholique qu'elle soit de gauche, du centre ou de droite a réagi unanimement. Si *la Vie Catholique Illustrée* et *La Croix* ont fait état du dossier J. Muller sans qu'il soit accompagné d'un commentaire critique, l'hebdomadaire de droite *La France Catholique* (31 mai 1957) émet des doutes et accuse carrément son confrère *Témoignage Chrétien* d'avoir exploité idéologiquement et médiatiquement la mort de J. Muller.

« Nous avons lu le "dossier Muller" publié par Témoignage Chrétien. Nous n'en avons pas parlé ici, il nous paraissait d'une part, que les lettres peu nourries de faits précis reflétaient dès le début une position préexistante d'autre part que la présentation, faite par Témoignage Chrétien, les tirait plus loin encore qu'elles n'allaient. Engager une telle polémique autour d'un mort tué lors d'un combat dont il réprouvait les formes, cela nous répugnait, nous nous étions tus »⁴².

⁴² *La France Catholique*, 31 mai 1957, n° 548.

L'auteur de ce commentaire qui pointe du doigt son confrère *Témoignage Chrétien*, n'est rien d'autre que le rédacteur en chef de *La France Catholique*, Jean de Fabrègues. Était-ce la guerre entre les deux organes de presse ? Dans sa nouvelle livraison, Georges Suffert, répond par une « *Lettre ouverte à Mr. Jean de Fabrègues* » dans laquelle le journaliste de *Témoignage Chrétien* fait prévaloir l'acte testamentaire laissé par J. Muller à son frère non sans avoir au préalable évoqué à sa manière le traitement réservé par *La France Catholique* aux morts.

« [...] Vous êtes durs avec les morts, lorsque vous affirmez que leurs positions préexistaient dans l'esprit de leur auteur à toute connaissance vraie de la situation. Je suis responsable de la présentation que vous critiquez ; depuis le début de cette affaire d'Algérie mes camarades et moi n'avons rien tiré à nous ; nous avons essayé d'introduire un peu de raison dans ce qui est notre drame commun, celui de toute une jeunesse à laquelle nous sommes rattachés par l'âge et l'amitié[...] En publiant ces lettres désespérées, nous avons accompli un acte proprement testamentaire, car son frère et nous savions le désir de Muller ».

G. Suffert, qui fait appel à la « *raison* », évoque avec un certain militantisme sentimental le « *drame commun* » de toute une jeunesse désespérée par les pratiques de l'armée française en Algérie. La polémique étant le moyen le plus indiqué pour diffuser une information / message, comme c'est le cas pour le dossier J. Muller, *La France Catholique*, n'a pas jugé bon de répondre. Le dernier mot est donc, revenu à ceux qui avaient publié à titre posthume des lettres qui feront date dans l'histoire croisée d'une frange de la jeunesse métropolitaine et celle du *F.L.N.* A ce titre, *Résistance algérienne* (10-31 mars 1957), exploitera au maximum ce dossier en publiant des extraits des lettres de J. Muller qui se termine par un commentaire qui est un appel adressé à tous les Français :

« [...] Tous les Français n'ont pas perdu le sens moral, le courage réfléchi de crier la vérité. La France authentique se retrouve de temps en temps en certains de ses fils »⁴³.

⁴³ *Résistance Algérienne*, du 10 au 31 mars 1957, nos 24-25.

L'Aumônerie militaire contre-attaque

a. Un prêtre justifie la torture (Juin 1957)

Avec ce que l'on a appelé la « bombe Delarue », l'Aumônerie militaire, silencieuse jusque-là, s'est trouvée directement impliquée dans la question des tortures. Le 21 juin 1957, *Témoignage Chrétien* titrait à la Une « Algérie : Un prêtre justifie la torture ».

En l'absence d'une prise de position claire et officielle sur les méthodes utilisées dans la Guerre d'Algérie et pour rassurer certaines âmes angoissées, le Père Delarue, aumônier parachutiste de la division du Général Massu, prit la décision de rédiger une étude sur les méthodes en vigueur dans l'armée. Il en fit part au Général Massu et aux officiers de son Etat-Major qui l'approuvèrent et l'encouragèrent.

L'analyse du Père Delarue est alors connue d'un grand nombre de gens. La presse s'en empare et malgré les efforts de l'aumônerie, le scandale éclate. *Témoignage Chrétien* en possession de ce texte, dès le mois d'avril, tempore avant de le publier, probablement à cause de l'effet Muller.

« Il y a environ deux mois, nous avons sous les yeux un document dont nos lecteurs pourront aujourd'hui mesurer l'importance [...] On mesurera la distance qui sépare le temps où ceux qui dénonçaient les tortures étaient accusés de mensonges et celui où l'on en vient à les justifier au nom de la morale »⁴⁴.

Pour contrecarrer la campagne contre la torture qui a mobilisé quelques personnalités isolées (écrivains, journalistes, officiers ou simples militaires), l'aumônier de l'armée, le Père Delarue, encouragé en cela par ses supérieurs militaires et avec l'accord du cardinal Feltin, vicaire général aux armées, contre-attaque en prononçant en mars 1957, un sermon dans lequel il justifie le recours à un tel procédé. Le but, revigorer les hésitants et « donner bonne conscience » aux préposés à la torture.

« Entre deux maux, faire souffrir pour un temps un bandit pris sur le fait, qui du reste mérite la mort et de l'autre côté laisser massacrer des innocents que l'on pourrait sauver si l'on pouvait, grâce aux révélations de ce criminel, anéantir la bande, il faut sans hésiter choisir le moindre : un interrogatoire efficace sans sadisme ».

⁴⁴ *Témoignage Chrétien*, 21 juin, 1957, n° 679.

Prononcé en pleine *bataille d'Alger*, ce sermon eut un retentissement considérable. Les services psychologiques s'en emparent et l'impriment en juin par *Alger-université*, organe de l'*Association générale des étudiants d'Alger*. Le mois suivant le document est distribué massivement aux officiers de zone mais également aux officiers inscrits à l'*Enseignement préparatoire de l'Ecole d'Etat-Major*. Ce sermon fera partie désormais du cursus des cadres de l'Armée.

Pierre Vidal-Naquet qui a reproduit ce texte dans son ouvrage *La Raison d'Etat*, (p. 108) affirme que cette note fut écrite avec l'intention non pas de convaincre mais de « fournir [aux militaires] le vocabulaire nécessaire dans leurs rapports avec la presse ». Pour l'armée, il fallait répondre à la presse dite « défaitiste », comme *Le Monde* et *Témoignage Chrétien* mise en cause dans le sermon en question.

b. Contenu des « *Réflexions* »

Ce sermon porte deux signatures. L'une connue, celle de l'aumônier de l'armée, le Père Delarue, et l'autre cachée, celle du colonel Trinquier, l'un des plus proches collaborateurs du général Massu. Dire que le sermon aurait été pensé et conçu dans le bureau même de Massu, ne serait pas exagéré. La lecture croisée de l'ouvrage de Massu sur la torture et le sermon du père Delarue, conforte cette hypothèse.

Le sermon imprimé, banalise la torture pour mieux en faire par la suite, l'apologie. La torture est comparée successivement à la fessée qu'inflige le père de famille à son enfant récalcitrant et à l'intervention d'un chirurgien. Elle a pour but, d'éduquer, de guérir un malade.

Après avoir dénoncé tous les bradeurs d'Empire, et particulièrement ceux qui se proclament chrétiens, l'aumônier Delarue aborde l'attitude du soldat dans la *Guerre révolutionnaire*. Il commence par dire que les militaires sont « en face du terrorisme dans toute sa lâcheté, toute son horreur ». En guise d'illustration, il rappelle « les massacres d'El-Alia en juin 1955 et Palestro ». Pour tranquilliser la conscience des soldats « *pacificateurs* », il les raisonne : « il ne s'agit plus ici de faire la guerre mais d'annihiler une entreprise d'assassinats organisée, généralisée [...] ». Quant à l'adversaire, qui est-il ? Qui sont ces éléments ? Ce sont des « bandits, qui s'en prennent aux non-

combattants, tuant, mutilant, terrorisant femmes, vieillards, enfants [...] c'est le gang, la filière, le réseau qu'il faut atteindre et anéantir si l'on veut réellement rétablir l'ordre. Et cela, il faut le faire vite avec la plus extrême urgence, sinon demain, ce soir peut-être, des innocents vont payer de leur vie ou de leur intégrité les lenteurs, les attermolements, les routines, le manque d'imagination, le manque de courage de notre justice... ». Comme les soldats n'ont pas pu « *mâter* » cette vague de « *criminalité* » par les moyens qui leur sont habituels, il faudra chercher d'autres moyens de lutte plus efficaces pour protéger les populations. « Il faut dépister le bandit par des méthodes policières avant de le rendre incapable de nuire. Ce ne sont pas nos chefs militaires qui nous ont arbitrairement imposé ces méthodes, ce sont les fellaghas qui, se conduisant en bandits, nous obligent à faire ce métier de policiers, si nous tenons à protéger efficacement les musulmans aussi bien que les Européens contre cette dictature de la racaille. Plus loin, il ajoute que cette modification dans les méthodes « ne s'est pas faite sans soulever de sérieux problèmes de conscience » et certains se sont demandés, s'ils avaient le droit de sortir de leur « *rôle idéal de soldats combattant loyalement des soldats* ».

Le prêtre les rassure : « cela vous le pouvez, et c'est pour vous plus qu'un droit, c'est un véritable devoir de justice [...] ».

Continuant sa diatribe sur « *les fellaghas, ces bandits, ces gangsters* » qui ne savent « *qu'égorger et terroriser* », il lance un appel à « l'extermination de ces lâches assassins ». De quelle façon ? « Il va donc falloir recourir à des moyens inhabituels, réviser peut-être notre code pénal, du moins notre procédure ? Pour être plus convaincant, quitte à choquer « un certain nombre de progressistes chrétiens », il fait référence à la *Bible* : « quiconque frappe quelqu'un et cause sa mort, devra être mis à mort » (l'Exode, ch.21 ; verset 12) ou encore « si quelqu'un va jusqu'à assassiner son prochain, tu l'arracheras même de mon autel pour qu'il soit mis à mort » (Verset 1).

En même temps qu'il cite ces versets, il en profite pour dénoncer « certains progressistes dits chrétiens », quant à leur sacro-saint droit d'asile, « pourquoi la demeure même d'un prêtre, serait elle "tabou" quand sur l'ordre de Dieu lui-même, son temple en ce cas bien particulier ne l'est pas ? ».

Ainsi, à la lumière de ce texte théologique sur la « torture », terme jamais prononcé, jamais écrit, quiconque parmi les militaires éprouvant quelques scrupules, pouvait torturer en toute âme et conscience, surtout envers un :

- « *tueur* » reconnu comme tel et par conséquent déjà passible de la peine de mort, ou envers.

- un « *innocent de tout meurtre et reconnu comme tel* », mais qui connaît les coupables ou a donné asile à un ou plusieurs d'entre eux.

Cette prise de position est doublement intéressante en raison du lieu d'où parlait son auteur et de sa qualité. Aux yeux des jeunes recrues, il n'est pas seulement mandaté par ses supérieurs, il est leur représentant et porte-parole. C'est l'autorité militaire qui s'exprime. En tant qu'aumônier, il est l'Eglise, il est donc, le dépositaire de la morale chrétienne. Comme tout prêtre, il est là pour absoudre les soldats qui auraient exercé des violences illégales à l'encontre des suspects. Donnant une assise morale à la torture qui serait justifiée, selon lui, par les impératifs de la *Guerre révolutionnaire* (ce qui compte, c'est le résultat), l'obtention du renseignement était une nécessité. L'emploi de la torture s'imposait de fait et ne devait donner lieu à aucune hésitation : la fin ne justifie-t-elle pas les moyens ?

Pour le général Massu, tout comme pour l'aumônier militaire, la torture apparaît comme un moyen de prévention contre le terrorisme. Le discours de l'un et de l'autre subordonne les moyens à la fin. Prônant la loi du talion, le Père Delarue décrètera qu' « *à peuples civilisés, code pénal de civilisés, à peuples primitifs, code pénal de primitifs* »⁴⁵.

c. La Hiérarchie interpellée

La question de la torture connaît un nouveau développement. L'information donnée par *Témoignage Chrétien*, sera reprise par *Le Monde* sous le titre : « *Pour ou contre la torture* »⁴⁶.

Avec la « *bombe Delarue* », il devient de plus en plus difficile de nier l'existence des tortures. Des témoins parlent, leurs écrits sont publiés. Des documents irréfutables et accablants sont dévoilés au

⁴⁵ *Témoignage Chrétien*, 21 juin, 1957, n° 679.

⁴⁶ *Le Monde*, 30 juin/1^{er} juillet 1957, p. 4.

public. *Témoignage Chrétien* et d'autres journaux de gauche insistent sur l'urgence de prendre une position claire et nette. La Hiérarchie est interpellée. Acculée, elle s'exprimera à son tour dans une déclaration épiscopale reprise par l'ensemble de la presse catholique et non-catholique⁴⁷.

Quel est le contenu de cette déclaration épiscopale ?

D'abord que les chefs de l'Eglise sont résolus à se tenir à l'écart des prises de positions politiques concernant l'Algérie. Mais le simple fait de parler signifie pour les Cardinaux et Archevêques que de graves problèmes moraux et spirituels sont en cause :

« Il faut faire respecter la dignité humaine et éviter rigoureusement tous les excès contraires au droit naturel et à la loi de Dieu [...] il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinsèquement mauvais »⁴⁸.

La déclaration se termine par des appels réitérés à la paix, à la réconciliation et à la coexistence des communautés en Algérie.

d. Impact de la déclaration épiscopale

Elle fut considérée par une partie de la presse comme un acte de grande portée. Les journaux catholiques qui, jusqu'à présent, n'ont pas parlé ou si peu de la torture, vont devoir adopter une position claire et nette. Tel est le cas de *La France Catholique* qui n'avait jamais soulevé le problème auparavant, si ce n'est pour remettre en cause le *Dossier Jean Muller*.

Précédé de la déclaration épiscopale, l'article de Jean de Fabrègues s'intitule « *La torture en Algérie il n'y a pas de responsabilité collective* »⁴⁹.

« Les Cardinaux et Archevêques écrit-il, ne décident pas du fait; ils nous disent la doctrine[...] ils nous disent le Droit : Un chrétien ne peut pas tolérer la torture ni dans la vie privée, ni dans la vie publique. Or, il y a des tortures exercées en ce moment en Afrique du Nord. Le chrétien a le devoir de tout tenter pour faire cesser les tortures »⁵⁰.

⁴⁷ El-Korso, M., thèse de troisième cycle, *op.cit.*

⁴⁸ *Idem.*

⁴⁹ *La France Catholique*, 22 mars 1957, n° 538.

⁵⁰ *Idem.*

Depuis des semaines, explique *La France Catholique*, les responsables du journal sont « *hantés* » par le problème des tortures. Ils ont rassemblé renseignements et témoignages de jeunes rappelés, calmes et dignes de foi, ainsi que des témoignages d'habitants d'Algérie auxquels s'est ajouté le résultat de deux enquêtes menées par deux personnalités « qu'il nous est impossible de nommer ici, disons seulement que l'une est religieuse, l'autre politique et qu'elles n'ont rien de réactionnaires »⁵¹. Leur conclusion est la suivante : il y a eu effectivement de la part de soldats ou d'officiers français et de la police française, des cas de tortures « *graves* », par contre il n'y a eu jamais de torture institutionnelle, ni même « *généralisée* » ou systématiquement organisée du côté français. Et quand il y a eu tortures, poursuit Mr. de Fabrègues « il est arrivé fréquemment que les coupables à l'échelon subalterne aient été plus que désavoués, cassés et déplacés par l'autorité supérieure [...] Les Cardinaux condamnent toutes les tortures. Nous avons-nous, à rappeler qu'on a torturé aussi et combien et avec quelle ampleur de l'autre côté »⁵².

Avec un souci constant de défendre « la patrie », *La France Catholique* récuse toute généralisation de la torture en Algérie. Prenant aussi la défense de l'armée, l'hebdomadaire estime que le devoir de tout chrétien et de tout Français, est de reconnaître « *sa mission pacificatrice* » et « *de ne pas l'accuser de tous les maux* ».

Analyse et commentaire de la deuxième question

Aux démentis officiels, à la chasse aux journaux qui ont révélé la face cachée d'une guerre immorale en Algérie, aux poursuites pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* » ou « *démoralisation de l'Armée* », va succéder la conspiration du silence : ne pas protester contre la politique gouvernementale, ne pas dévoiler le véritable visage de la prétendue « *pacification* », surtout ne pas alimenter les dossiers de la propagande adverse. Mais à partir du printemps 1957, l'opinion française ne pouvait plus faire comme si la torture n'existait pas en Algérie. Pour *Témoignage Chrétien* c'est la « *responsabilité collective* » de toute la France avec ses différentes institutions, ses journaux, ses églises, syndicats, ses universités, ses intellectuels etc...qui est engagée :

⁵¹ *Idem.*

⁵² *Idem.* Les mots écrits en majuscules le sont dans le texte.

« Dans cette affaire de torture, il ne s'agit pas que de quelques bourreaux mis en cause, mais de tout le peuple français. Au-delà de quelques individus hiérarchiquement responsables et qui devraient être punis, c'est la collectivité toute entière qui porte la faute »⁵³.

La France est divisée en deux. L'une silencieuse et l'autre à l'avant-garde se demande si l'amour légitime de sa patrie, permet des actes contraires à la morale. « *L'amour préférentiel* » dû à la patrie permet-il de taire toutes les pratiques honteuses, tout ce qui peut porter atteinte à la réputation, à la dignité de l'espèce humaine ?

Dans *La France Catholique*, un article intitulé : « A certains intellectuels français catholiques ou non, nous disons assez ! », De Fabrègues écrit : « Si même notre mère a fauté, le silence est notre devoir »⁵⁴. Ce à quoi Jean Marie Domenach, dans *Esprit*, lui répond : « Mais notre patrie n'est pas notre mère, notre père ou notre oncle. La patrie, c'est d'abord, nous tous, vivants, et qui la passerons, glorieuse ou déshonorée à nos enfants »⁵⁵.

Pour *Témoignage Chrétien*, c'est au nom de cette même patrie qu'il faut dénoncer toutes les méthodes inhumaines « pour l'intérêt de notre peuple et de notre armée » et de rappeler avec force et sans cesse les exigences de la morale chrétienne.

A son arrivée au pouvoir en 1958, le général De Gaulle, donne des directives pour que cesse la torture. Dans les faits il n'en sera rien. Tortures, exactions, corvées de bois et camps d'hébergement existeront toujours. Si ce thème disparaîtra des colonnes de *La France Catholique*, *Témoignage Chrétien*, par contre, continuera à lui ouvrir ses pages. Un scoop est publié le 18 décembre 1959 avec pour titre « *Quatre officiers parlent* ». Non seulement le numéro en question sera saisi mais la direction recevra une correspondance du Ministre des Armées en guise d'intimidation pour ne pas dire d'avertissement.

Il s'agit d'une interview de quatre officiers ayant passé une année en Algérie de l'été 1958 à l'été 1959. On apprend que la torture était monnaie courante et que personne n'ignorait son existence. Les uns la pratiquant couramment au nom de l'efficacité, d'autres ne la

⁵³ *Esprit*, octobre 1957.

⁵⁴ *La France Catholique*, 9 août 1957, n° 558.

⁵⁵ *Esprit*, octobre 1957.

pratiquaient pas eux-mêmes mais préféreraient fermer les yeux et ne pas dénoncer les tortionnaires. D'autre part, dans des écoles comme celle de Philippeville, avaient eu lieu des cours sur la torture, dans une telle ambiance, expliquent les officiers, la plupart des jeunes qui ne sont pas venus avec l'idée de torturer ou de faire des exactions, sont inévitablement pris malgré eux dans ce cercle vicieux.

On se demande comment se fait-il que l'on ait pu obtenir de centaines de milliers d'individus l'acquiescement et la participation à ces méthodes sans qu'il ait eu davantage de résistances ou de révoltes ? Par quel processus, de jeunes militaires surtout parmi les appelés, ont-ils renoncé à toutes les valeurs fondamentales, centrées pour les uns autour des principes moraux de l'église, pour les autres autour des valeurs universelles ? A qui la faute ? Jean-Marie Domenach, met en cause la collectivité nationale, toutes les structures qui détiennent une parcelle de la responsabilité éducative. Aux jeunes chrétiens, l'église a répondu : « *Agis selon ta conscience* ». Mais comment agir selon sa conscience quand les avis sur la torture divergent et s'opposent, quand le général Massu reçoit solennellement la bénédiction de l'Archevêque à Notre-Dame de Paris ? Certes, il y a eu la déclaration épiscopale en 1957, « *le document vert* »⁵⁶ en 1959 et la condamnation publique de la torture en novembre 1960 par Mgr. Feltin dans : « l'enseignement de l'église sur le respect de la personne humaine »⁵⁷. Ces condamnations auraient eu une meilleure portée si elles étaient arrivées un peu plus tôt.

Dans quelle mesure l'opinion publique française a-t-elle accepté la torture ? *Témoignage Chrétien* constate avec résignation que :

« le peuple français ne demande pas que tout soit fait pour arrêter les tortures. Le peuple de France est bien sage. Il ne crie pas. Il a pris l'habitude du scandale. Il ne condamne ni ceux qui le dénoncent ni ceux qui le commettent. Le scandale fait partie de sa vie quotidienne »⁵⁸.

En cela, il est aidé par la presse et par les services de Robert Lacoste qui mettent en valeur toutes les exactions portées à tort ou à raison au compte du *F.L.N.* Des photos dans des brochures de propagande montrent d'horribles images de familles massacrées, de

⁵⁶ *Le Document vert*, voir notre thèse, tome 2, p. 333-335.

⁵⁷ *La documentation Catholique*, 25 novembre 1960, p.15-16.

⁵⁸ *Témoignage Chrétien*, 18 décembre 1959, n° 608.

corps mutilés. On ne fait grâce d'aucun détail. *Paris-Presse*, *France-Soir*, *L'Aurore* en nourrissent la première page de bien des numéros. Il s'agit de mettre en opposition « la barbarie du F.L.N. et « l'humanisme de l'armée française » (sic), la « sauvagerie » et « la civilisation ».

Quant à la presse catholique, en cette fin de l'année 1957, même si elle reste profondément divisée sur les causes de la guerre et sur ses solutions, elle n'en demeure pas moins unanime contre certaines méthodes de la guerre concernant tant le terrorisme que la torture. Cependant cette unanimité ne signifie nullement que tout le monde était d'accord sur le sens à accorder au mot *torture*.

Pour la *France Catholique*, la torture ce sont les différentes formes de supplice que subissent les Algériens au cours des différents interrogatoires. Dans ce cas, la torture c'est la baignoire, le tuyau, la *magnéto*, le nerf de bœuf; enfin tout ce qui sert à faire parler, à avouer, à extraire le renseignement que recherchent les services de police et de l'armée.

Pour *Témoignage Chrétien* sous le vocable *torture*, nous retrouvons tout aussi bien les « camps d'hébergement », camps de regroupements que les arrestations arbitraires et exécutions sommaires.

Dans un cas le sens est très restrictif, dans l'autre il est extensif. Toute la différence est là. Il n'est pas question de nuances. Cela signifie deux choses : la torture comme moyen de guerre (*La France Catholique*) et la torture comme pratique coloniale (*Témoignage Chrétien*). Ce dernier lie la torture, comme pratique du deuxième bureau, au passé colonial de l'Algérie. C'est un élément qui fait partie d'un tout et c'est en tant que telle, que la torture est assimilée au fait colonial. Ce n'est pas le point de vue de la *France Catholique* pour qui la torture n'existe qu'en elle-même.

Nous comprenons alors tout ce décalage chronologique entre *Témoignage Chrétien* qui dénonce et condamne la torture dès 1954 et même avant, tout en la liant à la présence militaire française en Algérie, et *La France Catholique* qui attendra trois ans pour en faire cas.

Conclusion

L'unanimité autour de cette question s'est faite après la déclaration épiscopale de mars 1957, qui a formulé publiquement, après un long silence, les principes de la morale chrétienne qui doivent éclairer le cas de conscience collective des catholiques et en un sens de la nation toute entière.

Je ne terminerai pas ce papier sans souligner que *Témoignage Chrétien* a « payé » le prix de ses engagements politiques en faveur de la cause algérienne. Il fera l'objet de plusieurs saisies en France y compris sous le mandat du Général de Gaulle. En Algérie, il sera saisi soixante-dix-neuf fois (79), selon son directeur Georges Montaron. Les journalistes et collaborateurs de l'hebdomadaire seront eux-aussi inquiétés. Robert Barrat et André Mandouze seront inculpés et emprisonnés quant à Georges Montaron, il sera poursuivi pour « atteinte au morale et à l'honneur de l'armée ». L'O.A.S. plastiquera la librairie de *Témoignage Chrétien* ; les réunions publiques organisées par les militants et amis de *Témoignage Chrétien* seront violemment perturbées par des militants de l'extrême-droite et l'hebdomadaire brûlé sur les places publiques des différentes villes de France en signe de réprobation à la ligne politique du journal. Enfin des lettres de menace seront envoyées à Georges Montaron tout au long du conflit algérien. On observe la même réaction chez certains lecteurs de *Témoignage Chrétien*. Dès le début de l'année 1955, l'hebdomadaire commence à perdre ses abonnés. En 1962, il en aura perdu plus de la moitié. A l'opposé, *La France Catholique* voit le nombre de ses abonnés augmenter. Mais qu'importe le nombre d'abonnés quand l'Histoire donnera raison à *Témoignage Chrétien* pour ses positions avant-gardistes.

Bibliographie

Ageron, Ch. R. (1973), « La presse parisienne devant la guerre du Rif (avril 1925 - mai 1926) », *cahier du CEREP*, actes du colloque de Nanterre, Mars.

Albert, P. (1973), *La presse*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? 126 p.

Bedarida, R. (1977), « Les armes de l'esprit », *Témoignage Chrétien*, 1941-1944, Paris, éd. Ouvrières.

Bon, F. (1974), *Les sondages peuvent-ils se tromper ?* Paris, Calmann-Lévy, 212 p.

Dubois-Dumée, J.P. (1956), « La presse catholique, pourquoi faire ? », in *Informations Catholiques Internationales*, 15 mars.

Echo de la presse et de la publicité- *La presse catholique française en 1963*, 25 février 1963.

Folliet, J. (1960), « Le pluralisme de la presse catholique », *Chronique Sociale de France*, 15 mai.

————— (1957), « Histoire d'un journal », *Témoignage Chrétien*, 15 juin.

Gabel, E. (1971), *L'enjeu des médias*, Paris, Imprimerie Mame, 496 p.

Gault, J.P. (1961), « Histoire d'une fidélité », *Témoignage Chrétien*. 1944-1956, Paris, Ed. Témoignage Chrétien, 405 p.

Gritti, J. et Rousseau, A. (1977), *Trois enquêtes sur les catholiques, un essai de lecture critique*, Paris, Ed. du Chalet, 124 p.

Kayser, J. (1963), « Le quotidien français », *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*, Paris, A. Collin, 169 p.

————— (1959), « L'étude de contenu d'un journal analyse et mise en valeur », *Etudes de presse*, Vol XI, n^{os} 20-21.

Montaron, G. (1975), *Quoi qu'il en coûte*. Série les grands journalistes, Paris, Ed. Stock., Stock, Coll. dirigée par Glayman C. Conversation avec Copin, N., 358 p.

Morin, V. (1969), *L'écriture de la presse*, Paris, Mouton et Co., Lahaye, 157 p.

Sauvy, A. (1971), *L'opinion publique*, Paris, Coll. Que sais-je ? 125 p.